

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 98**

présenté par
M. Hetzel, M. Tian et M. Aboud

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 31 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas besoin de créer un nouveau compte, source de complexification, pour valoriser l'engagement citoyen.